

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

---

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° 4670

présenté par  
Mme Essayan et Mme Tuffnell

-----

### ARTICLE 36

I. – Compléter l’alinéa 5 par les mots :

« , ainsi que les modalités permettant de s’assurer que les créneaux aéroportuaires libérés par cette interdiction ne puissent être attribués pour d’autres liaisons. ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après les mots :

« assurer un service suffisant, »,

supprimer le mot :

« et ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans un contexte où l’enjeu est bien de réduire les émissions de CO2, notamment du trafic aérien pour faire face à la crise climatique, il apparaît nécessaire de préciser que les créneaux aéroportuaires libérés du fait de la fermeture de certaines connexions aériennes intérieures ne puissent être réutilisés pour d’autres liaisons, potentiellement plus lointaines et plus émettrices.